

La nouvelle directive «Machines» : ce qui change en 2010.

La nouvelle directive 2006/42/CE relative à la sécurité des machines est applicable depuis le 29 décembre 2009.

Cette réunion s'adresse à toutes les entreprises qui conçoivent et fabriquent des machines, ainsi qu'à celles qui achètent/importent, réceptionnent, utilisent ou réalisent des opérations de maintenance sur des machines.

Le 26 mars 2010, de 9h00 à 12h30
Salle des Assemblées à la CCI de Brest

➤ ORGANISE PAR
la CRCI de Bretagne, en partenariat avec l'AFNOR,
l'APAVE, la CRAM de Bretagne et la CCI de Brest

Programme

9h00 - 9h15 : accueil

9h15 - 9h30 : introduction

*Alexandre COLOMB - CRCI Bretagne - Responsable arist Bretagne -
Entreprise Europe Ouest*

9h30 - 9h45 : les normes harmonisées

Claude GIRARD - AFNOR - Délégué Régional Bretagne

**9h45 - 10h45 : la directive 2006/42/CE, les évolutions
apportées**

*Thierry PALKA - CRAM de Bretagne - Ingénieur Conseil Risques
professionnels*

10h45 - 11h00 : pause

11h00 - 12h00 : la mise en oeuvre des nouvelles exigences

*Philippe LE CAMPION - APAVE - Chargé d'affaires, service «levages,
automatismes et machines»*

12h00 - 12h30 : questions - réponses



L'Europe à la portée de votre entreprise.



INVITATION

La nouvelle directive «Machines» :
ce qui change en 2010.

Vendredi 26 mars 2010 - 9h00 - 12h30
Salle des Assemblées à la CCI de Brest

Plan d'accès



Coupon-réponse

Entreprise/Organisme :

Adresse :

CP : Ville :

Tél.

Email :

Mr, Mme, Mlle (nom, prénom, fonction)

participera à la réunion du 26 mars 2010



Inscription en ligne ([cliquez ici](#))
ou coupon-réponse à retourner
par fax au 02 99 14 67 72

Contact et information à la CCI de Bretagne au 02 99 25 41 57